

Le lien *des*



Josérabliens



Photo : Denis Cliche

Mot du maire

Bonjour à tous,

Une autre année se termine pour nous les élus municipaux. De nombreux projets se sont complétés, d'autres sont en démarrage. Une chaîne sans fin qui nous amène toujours plus haut. Tous ces efforts en valent vraiment la peine! Notre coin de pays fait l'envie de plusieurs visiteurs, avec raison. Merci à toute l'équipe pour l'année qui se termine, beau travail! Je vous amène aussi à réaliser la qualité de vie que nous avons concernant nos valeurs et notre liberté. Nous n'avons rien à envier à qui que ce soit en ce début de novembre. Pensons-y!

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **5 novembre**, le conseil municipal :

- Adopte le règlement no 266-24 modifiant le règlement 230-18 sur le traitement des élus municipaux ;
- Adopte le règlement no 278-24 remplaçant le règlement no 177 relatif à la prévention incendie ;
- Nomme les personnes siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme ;
- Prend connaissance de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;
- Dépose leur déclaration des intérêts pécuniaires ;
- Retient la soumission de Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. pour la vérification financière de l'exercice financier 2024 ;
- Dépose les états comparatifs comptables de janvier à septembre 2024.

Liste de bénévoles

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire dresser une liste de personnes bénévoles dans notre secteur.

Si vous êtes bénévole ou connaissez quelqu'un qui l'est, nous vous invitons à nous fournir les informations suivantes :

- Nom complet
- Nombre d'années de bénévolat
- Secteur d'activité bénévole ou nom d'organisme

Communiquer ces informations avec nous par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à info@stjosephdesrables.com. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **3 décembre 2024 à 19 h 30**, à la **salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes**.

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Inspection en bâtiment

Une visite d'inspection a eu lieu dernièrement, afin de vérifier si votre installation de piscine est conforme au règlement provincial. Pour les installations non conformes, des avis mentionnant les éléments à modifier ont été envoyés par la poste. Vous devriez les recevoir sous peu. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous ou transmettre vos questions à monsieur Breton par courriel à l'adresse suivante : permis@stjosephdeserables.com Monsieur Breton est présent au bureau à chaque mercredi avant-midi.

Le règlement provincial prévoit un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2025 pour les piscines installées avant le **1er novembre 2010**. Les propriétaires désirant se prévaloir de ce délai supplémentaire peuvent le faire en contactant M. Steeve Breton et en déposant **une preuve probante** de l'année de l'installation de la piscine.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/NAP_ReglPiscineResi_VFD.pdf

À partir de janvier 2025, l'horaire de monsieur Breton sera modifié, il sera à nos bureaux le mercredi après-midi. Avant de vous déplacer pour venir le rencontrer, il est préférable de communiquer avec nous ou avec monsieur Breton afin de fixer un rendez-vous.

Un cœur d'enfant pour Noël

Vendredi
13 décembre 2024, 20 h
à l'église de Saint-Joseph
745 avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce

Au profit de la communauté de Saint-Joseph

Pré-vente : 40\$
(jusqu'au 9 décembre)

Prix : 45\$

Laurence Jalbert
EN SPECTACLE

Procurez-vous vos billets dès maintenant

- en appelant au **418 397-4586** (entre 8h et 19h)
- ou à l'un de nos **points de vente**

Jean-Paul Lessard & fils
Siège social Paroisse Sainte-Famille-de-Beauce, 875 ave du Palais, suite 101

- Ou auprès des **membres** du CCOL Saint-Joseph
- Ou via la page **Facebook**

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
Luc Provençal
Député de Beauce-Nord

MBI

STRUCTURES ST-JOSEPH

Gala Musical

Partenaire principal Villa du Moulin

Présenté par *Charte La Joie*
Déjà 45 ans!

15 et 16 Novembre 2024
20h00

Auditorium
École Secondaire Veilleux
Saint-Joseph

Admission
Adultes: 30\$ (prévente 25\$)
17 ans et moins: 10\$

Réservez votre place!

418 397- 6797
418 389- 4388

LE SOUTIEN À DOMICILE, C'EST POUR QUI?

Que vous ayez besoin d'aide pour rester à la maison de manière ponctuelle ou permanente, le Programme de soutien à domicile c'est pour vous.

Des services sont offerts dans les situations suivantes :

- Vous avez subi une opération ou des traitements et vous ne pouvez pas vous déplacer pour obtenir les soins requis par votre état de santé;
- Vous vivez avec une déficience physique qui requiert des soins infirmiers ou des soins d'assistance réguliers;
- Vous êtes une personne âgée en perte d'autonomie;
- Vous êtes un proche aidant d'une personne âgée en perte d'autonomie ou d'une personne ayant une déficience physique.

Les intervenants du Programme de soutien à domicile peuvent

Fournir des soins et des services à domicile, dont :

- Un suivi infirmier après une opération (par exemple : changement de pansement);
- L'assistance au bain;
- Une évaluation de la sécurité de votre environnement et l'adaptation des lieux;
- Guider la personne âgée et ses proches dans la recherche d'un logement répondant à des besoins spécifiques résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins longue durée (CHSLD), etc.;
- Soutenir les proches aidants;



Fournir de l'information sur les activités et les services offerts gratuitement ou à coûts modiques par des organismes, par exemple :

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE :
418-397-0135 / cabbe.org

COOP AIDE CHEZ SOI :
418-397-8283 /vivreadomicile.com

- Transport pour rendez-vous médical
- Repas prêt pas prêt
- Ensemble, on bouge, Vie Active
- Soutien aux proches aidants
- Café rencontre
- Visites et téléphones d'amitié
- Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
- Entretien ménager, grand ménage, lessive
- Préparation de repas
- Emplettes et commissions
- Soins à la personne
- Répit pour proches aidants
- Menus travaux : tonte de pelouse, ...
- **Aide financière admissible**

Comment faire une demande au Programme de soutien à domicile, pour vous-même ou pour un proche :

- Si vous recevez déjà d'autres services en soutien à domicile, parlez-en avec un intervenant de ce programme (infirmière, travailleur social, médecin, ...);
- Si vous ne recevez pas de services en soutien à domicile, parlez-en avec votre médecin de famille;
- Sinon, communiquez avec l'équipe Accès au 418 651-3888

AIDE FINANCIÈRE :

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec offrent différents crédits d'impôts afin de donner un coup de pouce aux aînés et à leurs proches aidants.

**MRC
BEAUCE-CENTRE**

ADAPTER SON DOMICILE SELON SES BESOINS :

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a un Programme d'adaptation de domicile. Ce programme offre une aide financière pour l'installation d'une rampe d'accès, le réaménagement d'une salle de bain, ...

Location de salle

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables met la salle du Conseil à la disposition de ses citoyens. Celle-ci peut accueillir un maximum de 50 personnes. Elle est idéale pour vos événements familiaux, fêtes, rencontres administratives, etc.

Le tarif pour les citoyens est de 100 \$. Vous trouverez les autres tarifs et les règles à suivre pour la location de la salle sur notre site internet dans la section « Citoyens » sous la rubrique « Location de salle ».

En plus de la salle, une petite section cuisine incluant micro-ondes, évier et réfrigérateur est également mise à votre disposition lorsque vous réservez la salle du conseil.

Pour de plus amples informations ou pour faire une réservation, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par courriel à info@stjosephdeserables.com ou par téléphone au 418-397-4772.





Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 266-24 modifiant le traitement des élus municipaux numéro 230-18

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le Conseil a adopté le règlement no 266-24 MODIFIANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX NUMÉRO 230-18. Ce règlement vise à modifier le règlement 230-18 et abroger le règlement 237-19.

Le règlement a pour objectif de :

- Modifier le règlement numéro 230-18 et abroger le règlement 237-19 ;
- Modifier la période de rémunération annuelle actuelle prévue du **1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 (12 mois)** pour la période du **1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024 (14 mois)** ;
- Fixer les rémunérations de base du maire et des conseillers (ères) :

Rémunération actuelle (1er novembre 2023 au 31 décembre 2024)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	6 181.16 \$	3 090.58 \$	9 271.74 \$
Conseiller (ères)	2 060.39 \$	1 030.19 \$	3 090.58 \$

Rémunération proposée (1er novembre 2023 au 31 décembre 2024)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	6 930.00 \$	3 465.00 \$	10 395.00 \$
Conseiller (ères)	2 310.00 \$	1 155.00 \$	3 465.00 \$

- Être rétroactif au 1er novembre 2023.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Boîte de dépôt pour vos documents

La municipalité possède une boîte postale murale extérieure pour que vous puissiez y déposer vos documents en dehors des heures d'ouverture du bureau. Celle-ci a été identifiée « Boîte de dépôt » et est située à droite de la porte d'entrée principale comme l'indique la photo.



Cette boîte de dépôt vous servira à déposer tous vos documents (taxes, formulaires de permis, autres formulaires ou paiements, etc.) durant les heures de fermeture du bureau municipal. Cette façon de faire est instaurée pour vous éviter de vous déplacer inutilement lorsque vous avez des documents à nous remettre et que le personnel n'est pas présent au bureau municipal.



Avant de laisser vos documents dans cette boîte, nous vous demandons de mettre vos documents dans une enveloppe et de l'identifier avec vos coordonnées.



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Séance extraordinaire le 10 décembre 2024

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tiendra, à la Salle du Conseil située au 238, route des Fermes, le 10 décembre 2024 à 19h00, une séance extraordinaire au cours de laquelle le budget 2025 et le plan triennal 2025-2027 seront adoptés.

Prenez en outre avis qu'au cours de ladite séance, la période de questions, transmises par le public par courriel, portera uniquement sur les sujets susmentionnés.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 278-24 remplaçant le règlement no 177 relatif à la prévention incendie

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le Conseil a adopté le règlement no 278-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 177 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 277-24 sur le traitement des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024, un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux de Saint-Joseph-des-Érables a été présenté et déposé. Ce projet vise à abroger les précédents règlements concernant le traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement a pour objectif de :

- Abroger les règlements numéro 230-18 et 266-24 ;
- Modifier la période de rémunération annuelle actuelle prévue du **1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024 (14 mois)** pour la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (12 mois)** ;
- Fixer les rémunérations de base du maire et des conseillers (ères) :

Rémunération actuelle (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	5 940.00 \$	2 970.00 \$	8 910.00 \$
Conseiller (ères)	1 980.00 \$	990.00 \$	2 970.00 \$

Rémunération proposée (1er janvier 2025 au 31 décembre 2025)	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	6 035.04 \$	3 017.52 \$	9 052.56 \$
Conseiller (ères)	2 011.68 \$	1 005.84 \$	3 017.52 \$

- Pour chaque exercice financier suivant, indexer les montants de bases selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada au 31 octobre de l'année antérieure ;
- Modifier la modalité de versement annuel actuel pour des versements mensuels ;
- Entrer en vigueur en date du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 3 décembre prochain à 19h30 au bureau municipal situé au 238, route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Il reste 2 dates à venir pour les cuisines collectives du Club Parentaide. Le coût est toujours de 15\$ pour repartir avec tellement de délicieux plats préparés dans le bonheur! Une belle façon de planifier les repas familiaux de la semaine.

Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées!

cuisine@clubparentaide.com

418 397-1460 poste 120



CUISINES COLLECTIVES

NOUVEAU

les Samedis

8h30 à 12h00 au Club Parentaide

♥ SAMEDI 5 OCTOBRE

♥ SAMEDI 26 OCTOBRE

♥ SAMEDI 23 NOVEMBRE

♥ SAMEDI 7 DÉCEMBRE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

418 397-1460 poste 120

390-A rue Principale, St-Jules



LA MUSIQUE DU NAVIRE CANADIEN DE SA MAJESTÉ MONTCALM PRÉSENTE

CONCERT DU TEMPS DES FÊTES

Samedi 23 novembre 2024 | 19H00

Église de St-Joseph-de-Beauce
745 Av. du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce,
QC G0S 2V0

ENTRÉE LIBRE !

Au programme, plusieurs succès connus du temps des Fêtes, c'est un événement à ne pas manquer !

Canada

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00